

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 288

SEPTEMBRE 2018

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 13 septembre 2018 :

Etaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, Mme HERNANDEZ Anne, Mme BOUCHARD Isabelle, M. VENOT Gilles, M. GILOT Daniel et M. LECUELLE Alain.

Absent : M. CHAINARD Daniel

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2018 a été validé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

M. VENOT Gilles a fait le point sur les travaux réalisés par M. BROQUIÉ Emmanuel : fauchage des accotements, nettoyage autour de la lagune, entretien du cimetière. Il a également réalisé différentes actions dans la salle de classe : création d'un meuble étagères, installation d'un tableau au mur et déplacement des postes informatique de la garderie à la salle de classe. Les travaux de raccordement électrique ont été effectués par M. GRANDJEAN Mickaël, Electricien.

La municipalité salue son savoir-faire, sa capacité d'initiative et ses compétences pour l'entretien du matériel de voirie ; il a changé la pompe à eau du tracteur et réparé les roues suite à deux crevaisons. Les pneus arrière du tracteur seront changés début 2019.

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- Retirer des buses dans certains fossés,
- Nettoyer le lavoir de Combe.

Ecole

La rentrée des classes s'est déroulée le lundi 3 septembre 2018 : 22 élèves sont scolarisés à Bissey (8 CP, 5 CE1 et 9 CE2). La classe est dirigée par une nouvelle enseignante, Mme Amélie BERARDAN.

Les élèves de CM1 et CM2 sont scolarisés à Moroges.

Dans le cadre du SIGEM, 7 enfants de Bissey sont scolarisés à l'école maternelle de Moroges.

L'entreprise LEBEAU LANGLOIS a procédé au remplacement des plaques de plafond qui s'étaient effondrées lors des fortes pluies du 30 mai dernier. Ce dégât des eaux a été intégralement pris en charge par l'assurance pour un montant de 486 € TTC.

Communication

Mme BOUCHARD Isabelle, déléguée au Syndicat des Eaux, a précisé que les travaux de renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable du hameau de Combe au bourg du village seront réalisés en octobre 2018.

CCSCC

M. PARISE Alain, délégué communautaire, a fait le point sur le service de collecte des ordures ménagères dont le marché public sera prochainement renouvelé : la Communauté de Communes s'oriente vers une baisse des fréquences de ramassage afin d'éviter une augmentation significative des coûts. Le ramassage des ordures ménagères s'effectuerait tous les quinze jours au lieu du ramassage hebdomadaire actuel hormis pour les communes de BUXY et de SAINT GENGOUX LE NATIONAL.

M. le Maire précise qu'en période qu'en période estivale le nouveau rythme de ramassage (tous les 15 jours) risque de poser des problèmes d'hygiène et en particulier des odeurs nauséabondes.

Aucun changement ne serait apporté pour celui du tri sélectif (poubelles jaunes). La collecte s'effectuera toujours tous les 15 jours.

Une vente de conteneur à prix coutant sera mise en place par la CCSCC. Des poubelles de grande contenance pourront être installées dans la commune afin de compléter les poubelles individuelles.

Site photovoltaïque : M. PARISE Alain a précisé que le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la Chaume était en bonne voie et qu'il devrait voir le jour en 2019.

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Le groupement de communes composé des communes de SAINTE HELENE, MOROGES, MARCILLY LES BUXY et BISSEY SOUS CRUCHAUD a procédé à une consultation d'entreprises, selon les règles des marchés publics, pour les travaux de voirie 2018.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : EIFFAGE, GUINOT et SNTPAM.

Pour notre commune, le résultat de la consultation est le suivant :

⇒ EIFFAGE : 55 644 € TTC pour la tranche ferme et 7 584 € TTC pour la tranche conditionnelle.

⇒ GUINOT : 46 708 € TTC pour la tranche ferme et 8 325 € TTC pour la tranche conditionnelle.

⇒ SNTPAM : 50 950 € TTC pour la tranche ferme et 7 735 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise GUINOT pour la réalisation des travaux de voirie 2018 ainsi détaillés :

• Les Moirots :	21 075.12 € TTC	17 562.60 € HT
• Route des Montots :	5 500.44 € TTC	4 583.70 € HT
• Le Champ d'Orge :	5 203.44 € TTC	4 336.20 € HT
• Les Morajoux :	7 041.28 € TTC	5 867.73 € HT
• VC n° 7 (ex RD 125A)	7 888.32 € TTC	6 573.60 € HT

TOTAL **46 708.60 € TTC** **38 923.83 € HT**

En raison des impératifs budgétaires, les travaux de la tranche conditionnelle seront réexaminés en 2019.

GEMAPI

En application de la Loi Fesneau, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été confiée aux structures intercommunales à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. En accord avec le Grand Chalon, la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des 3 Rivières du Chalonnais (SIA3RC) a été prononcée et la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a ainsi décidé d'assumer directement la compétence GEMAPI.

Afin de pouvoir engager un travail collectif autour des actions concrètes à mener sur le terrain, il convient de nommer 2 élus référents au sein de chaque conseil municipal.

Pour notre commune, ont été désignés : M. PARISE Alain et Mme BOUCHARD Isabelle.

RPOS ET REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Par délibérations, le Conseil Municipal a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2017 ainsi que le règlement du service assainissement collectif.

Ces documents sont consultables en mairie.

REPAS SCOLAIRES

En accord avec la commune de MOROGES, à compter du 5 novembre 2018, les repas scolaires seront fournis par la Société RPC (Restauration Pour Collectivités) de MANZIAT (Ain).

Les menus proposés par cette société seront plus variés, composés avec des produits naturels, et mieux adaptés aux jeunes enfants. Contrairement à Bourgogne Repas, elle se charge de récupérer les barquettes dans lesquelles sont conditionnées leurs préparations afin de les faire recycler.

Actuellement les commandes de repas sont passées le matin pour le jour même ; avec RPC, il conviendra de transmettre les commandes estimatives une semaine à l'avance et les commandes définitives la veille.

Site internet : www.rpc01.com

CDG71

La loi de modernisation de la justice, promulguée en novembre 2016, prévoit, à titre expérimental et pour une durée de 4 ans maximum, que les recours contentieux formulés par les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Pour bénéficier de ce dispositif, compris dans la cotisation annuelle, le conseil municipal a, par délibération, autorisé M. le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

ENTRETIEN AVEC UN ADMINISTRÉ

M. GARDELLA a fait savoir à M. le Maire qu'il avait transmis auprès de la DDASS (ARS – Agence Régionale de la Santé) un courrier relatant des faits anciens. Celui-ci ne contient donc aucun nouvel élément de nuisance signalé. Afin d'en connaître la raison et à la demande de M. le Maire, un entretien a eu lieu, en présence de M. PARISE Alain, 1^{er} Adjoint, et de Mme BARTSCH Odile, secrétaire, mais très rapidement, M. GARDELLA s'est montré très agressif et de ce fait, aucun dialogue n'a été possible malgré la volonté des élus. M. GARDELLA a pris la décision de quitter le bureau de M. le Maire.

CLUB DES AINÉS

La reprise des rencontres aura lieu le mardi 25 septembre 2018 à partir de 14 h 15.

Toutes les personnes souhaitant participer à ces après-midi récréatifs sont les bienvenues.

DIVERS

ETAT CIVIL - MARIAGE

Le 28 juillet 2018, M. DENIZOT Christophe, Adjoint au Maire, a célébré le mariage de M. BOUCHET Yann Marcel avec Mme GANDRÉ Perrine. La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

URBANISME

- DP 003 : parcelle B 456 « la Combe » ; réfection toiture
- DP 004 : parcelle C 352 rue du Quart Pigneret ; réfection toiture
- DP 005 : parcelle C 75 chemin du Champviroton ; division foncière
- DP 006 : parcelle C 437 rue des Millerands ; isolation extérieure et chéneaux

RAMONAGE

Mme VIOLA Carine, Ramoneur, sera présente sur la commune le jeudi 27 septembre 2018.
Si vous souhaitez son passage à votre domicile, merci de vous faire connaître en mairie.

Mission Locale du Chalonnais

Tel 03 85 93 47 59

Pré-inscription en ligne sur
www.missionlocaleduchalonnais.fr



Vous accueille

Lundi	09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Mardi	09h00 - 17h00
Mercredi	09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Jeudi	09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Vendredi	09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00



Vous avez entre 16 et 25 ans ?

CV
Lettre de motivation
Entretien



La Mission
Locale du
Chalonnais
vous accueille
tous les jours !



Apprentissage



Accompagnement



Formation



Accompagnement



Formation



Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Ruée (vers la Pompe)	22 et 23 septembre 2018
Place de la Liberté	29 et 30 septembre 2018
La Roche	6 et 7 octobre 2018
Cruchaud (croix)	13 et 14 octobre 2018
La Brosse	20 et 21 octobre 2018
Meruges	27 et 28 octobre 2018
La Chapelle Saint Benoit	3 et 4 novembre 2018
La Combe	10 et 11 novembre 2018

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21